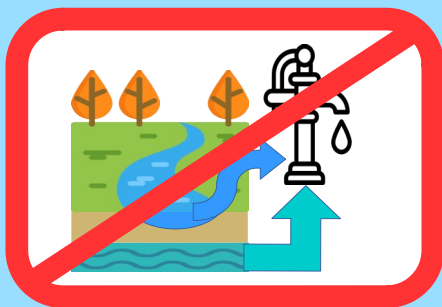


Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

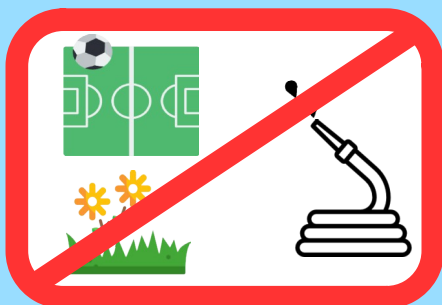
Gestes
Éco-
citoyens



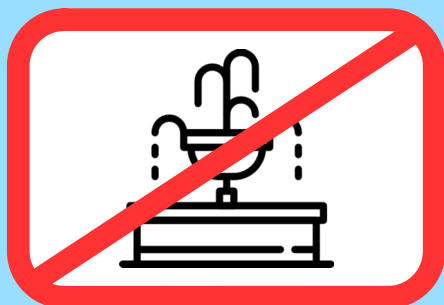
INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



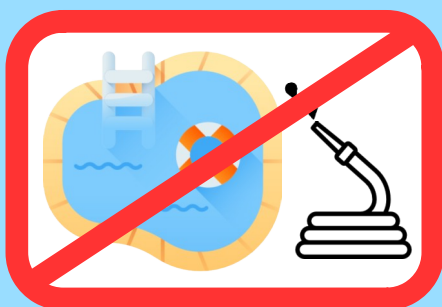
INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts, golfs (hors greens et départ de golf), stades et autres espaces sportifs
Arrosage interdit des potagers entre 6h et 20h



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION de remplir les piscines (hors compléments et nouvelles constructions) et de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau à usage personnel



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayeuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et façades

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

<http://www.drome.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r1489.html>

Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau et milieux aquatiques > Gestion de la Sécheresse